

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	127 (2019)
Artikel:	La Fête des Vignerons et le Pays de Fribourg : petite contribution à l'histoire de l'identité romande
Autor:	Andrey, Georges
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-954791

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GEORGES ANDREY

LA FÊTE DES VIGNERONS ET LE PAYS DE FRIBOURG. PETITE CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DE L'IDENTITÉ ROMANDE

1783, 20 août: selon le Doyen Philippe-Sirice Bridel, rédacteur estimé du *Conservateur suisse*, la célébration veveysanne du couronnement du roi des vignerons « a été des plus brillantes (et) un concours immense y a amené une foule de Fribourgeois »¹.

Le chroniqueur vaudois ne fournit pas d'explication à cet engouement. Raison pour laquelle il nous a paru indiqué, alors que l'édition 2019 de la Fête des Vignerons vient de s'achever, de nous interroger sur les possibles raisons de cet afflux qui a retenu l'attention de Bridel et que le rédacteur du *Conservateur suisse* juge intéressant, trente ans plus tard, de mentionner. Notre interrogation paraîtra d'autant plus justifiée que le constat bridélien pourrait s'appliquer à ce que les graphistes désignent par le sigle « *FéVi2019* ». En effet, la Journée fribourgeoise du samedi 20 juillet 2019 a été un succès spectaculaire. De ce dernier, il ne sera pas question ici, le recul indispensable à l'historien faisant défaut. Mais il y a là un parallèle qu'il nous semble judicieux de relever.

Les liens entre la partie méridionale du Pays de Fribourg (Veveyse, Gruyère) et la Fête des Vignerons de Vevey, cité vaudoise et « capitale » du vignoble de Lavaux, sont aussi étroits qu'anciens. C'est ce que nous voudrions montrer ici sous l'angle spécifique de l'identité romande, autrement dit des relations suivies qui, à travers les siècles, se sont jouées, pour ne pas dire moquées, des frontières géopolitiques et confessionnelles de deux cantons voisins « ayant en commun l'usage de la langue française », pour employer une expression consacrée.

Au préalable, il convient d'évoquer le contexte historique général dans lequel baigne la Fête des Vignerons, appellation adoptée en 1797 et maintenue depuis lors, faisant de l'édition 2019 la douzième de son histoire. Mais on sait que, depuis plusieurs siècles probablement, la Confrérie des vignerons, groupant les propriétaires de vignoble, contrôlait, surveillait, notait et, jadis, sanctionnait au besoin les travailleurs de la treille. Pendant longtemps en effet, les moins bons des vignerons-tâcherons

¹ *Le Conservateur suisse*, 1, 1813, p. 272.

étaient réprimandés avant qu'au Siècle des Lumières, la notion de bonheur n'amène les « confrères » à récompenser les meilleurs d'entre eux².

En remontant dans le temps, l'historien relève maintes dates et plusieurs moments propres à alimenter la formation d'une identité romande, étant entendu que, dès 1723, le Vaudois Abraham Ruchat, père de l'expression « Suisse romande », avait entrepris d'en écrire l'histoire. Détail révélateur: Berne ayant désapprouvé ce projet au moment de « l'Affaire Davel », l'historien vaudois a renoncé à publier son manuscrit, resté dans un tiroir. Il y dort aujourd'hui encore!

Revenons au Doyen Bridel grâce à qui l'an 1783, moment de joie où Veveysans et Gruériens fraternisent pour célébrer la vigne et le vin³, est la première date attestée d'un contact étroit et spontané entre les peuples vaudois et fribourgeois. Mais il est possible et tout à fait vraisemblable que de telles rencontres aient eu lieu antérieurement à la faveur des triennales de la Confrérie⁴. Pourquoi ? Parce que, depuis le Moyen Âge, se sont tissés des liens économiques entre Pays de Vaud et Pays de Fribourg. On en veut pour preuves les propriétés viticoles fribourgeoises en Lavaux ainsi que le rôle joué par Vevey en tant que port fribourgeois sur le Léman. Examinons l'une et l'autre de ces deux modalités de la présence fribourgeoise en terre vaudoise.

À la fin du XVIII^e siècle, le vignoble de Lavaux compte plusieurs domaines en mains fribourgeoises. En voici l'énumération accompagnée de brefs commentaires. L'ordre observé est celui du plus vaste au plus modeste domaine⁵.

Le domaine des Faverges, au Moyen Âge propriété de l'abbaye cistercienne d'Hauterive fondée au XII^e siècle aux portes de la future Fribourg-en-Nuithonie⁶, est le plus grand d'un seul tenant: plus de 15 hectares⁷. Il est « incaméré », c'est-à-dire annexé,

2 Sabine Carruzzo-Frey, Patricia Ferrari-Dupont, *Du labeur aux honneurs: quatre siècles d'histoire de la Confrérie des Vignerons et de ses Fêtes*, Vevey: Confrérie des Vignerons de Vevey, 1998. Ce solide ouvrage sert toujours de référence, même s'il ne traite pas des éditions 1999 et 2019 de la Fête des Vignerons.

3 Le vin blanc de Lavaux est déjà bien connu en Gruyère où il sert à faire la fondue.

4 Sur les triennales, voir Sabine Carruzzo-Frey, Patricia Ferrari-Dupont, *Du labeur aux honneurs...*, op. cit., p. 119.

5 Notre vive gratitude à Pierre Zwick, historien fribourgeois, pour son aide dans l'inventaire des vignobles fribourgeoises en terre vaudoise.

6 On admet généralement 1138 comme date de consécration du monastère et 1157 comme celle de la fondation de la ville de Fribourg.

7 Chiffre de 2017, Voir *24 heures* du 26 novembre 2017. Aujourd'hui le domaine produit quelque 150 000 bouteilles. Fait original, ses vignes sont cultivées par un Vaudois et un Fribourgeois. Ce dernier, Gérald Vallélian, Gruérien établi depuis 2004, est aussi, depuis 2012, syndic de Saint-Saphorin, commune abritant le domaine. Quant à son collègue vaudois, Yvan Regamey, il est né au domaine. Ancienne est la tradition d'engager des vignerons vaudois sur cette terre fribourgeoise; elle aurait été pensée « pour la paix des ménages ».

par l'État de Fribourg en 1848, avènement du régime radical consécutif à la chute des conservateurs, vaincus du Sonderbund. Les moines, présents à Hauterive depuis sept siècles, partent en exil. Anticlériaux les uns et les autres, radicaux fribourgeois et vaudois sont sur la même longueur d'onde! Au retour des Cisterciens, en 1939, le beau domaine des Faverges ne leur est pas restitué par les conservateurs à nouveau au gouvernail depuis 1857. En lieu et place, un lot de bouteilles leur est «généreusement» remis chaque année.

Le domaine de la Cure d'Attalens est acquis en 1896 par Émile Obrist, fondateur de la raison sociale Obrist, aujourd'hui membre de la Confrérie des Vignerons en tant que personne morale. Ce domaine compte alors 15 hectares⁸.

Le domaine de Riez, avec ses appellations Dézaley, Riez et Epesses, ainsi que le domaine des Béranges sont propriétés de l'Hôpital des Bourgeois de la Ville de Fribourg. Ils totalisent environ 6 hectares⁹.

Le domaine d'Ogoz, d'abord propriété de l'abbaye d'Humilimont dans la commune gruérienne actuelle de Marsens-Vuippens, est transféré aux Jésuites au XVI^e siècle avant d'être également incaméré au domaine de l'État de Fribourg lors de leur expulsion en 1848. Il passe au Collège Saint-Michel de Fribourg en 1857, mais, en 1962, il est réuni aux vignobles de l'État de Fribourg. Sa superficie est actuellement de 5 hectares¹⁰.

Enfin, le domaine du Daley, sis à Lutry, est propriété du Vénérable Chapitre de Saint-Nicolas de Fribourg. D'une superficie de 4 hectares, il est vendu en 1937 à un propriétaire privé¹¹.

Résumons: la superficie totale des domaines qui sont ou ont été en main fribourgeoise est actuellement de quelque 45 hectares, alors que le vignoble de Lavaux en compte plus de 800. Le vignoble fribourgeois représente donc un peu plus de 5% de la superficie totale de celui de Lavaux. C'est peu en chiffre, mais beaucoup en valeur symbolique: Lavaux est un point de convergence emblématique des Pays de Vaud et de Fribourg au-delà des limites officielles de leur territoire respectif. En d'autres mots, les limites tracées au crayon et visibles sur les cartes politiques où elles forment une ligne précise constituent moins une frontière qu'une zone poreuse marquée par le poids de l'Histoire.

Il suffira de rappeler ici qu'avant d'être fribourgeois, les districts actuels de la Broye (chef-lieu Estavayer-le-Lac), de la Glâne (chef-lieu Romont), de la Veveyse (chef-lieu

⁸ <https://www.obrist.ch/fr/cure-d-attalens> (consulté le 11 septembre 2019).

⁹ Fribourg, Service des affaires bourgeoisales, 2019.

¹⁰ Georges Ducotterd, *Les Faverges*, Fribourg: Éditions du Grand Pont, 1976, pp. 140-141.

¹¹ *Le chapitre Saint-Nicolas de Fribourg: foyer religieux et culturel, lieu de pouvoir: actes du colloque, 3-5 février 2010*, Fribourg: Société d'histoire du canton de Fribourg, 2010, p. 304.

Châtel-St-Denis) et même du Lac (chef-lieu Morat)¹² étaient partie intégrante du Pays de Vaud savoyard, dont ils formaient la zone septentrionale. Quant à la vaste Gruyère (chef-lieu Bulle), la situation est plus complexe : tandis que le comte de Gruyères était vassal du duc de Savoie, la ville de Bulle avait pour seigneur... l'évêque de Lausanne¹³ !

S'agissant de la place qu'occupe Vevey dans l'histoire fribourgeoise, deux facteurs au moins en soulignent l'importance : l'ancienneté des liens de la cité lémanique avec le sud du Pays de Fribourg, ainsi que leur continuité. Avant d'évoquer quelques moments importants de cette histoire, soulignons le poids démographique de Vevey dans le Pays de Vaud. La ville lémanique compte 3350 habitants en 1764 et 5201 en 1850. Ces chiffres, généralement admis¹⁴, font de Vevey la seconde ville du Pays de Vaud, après Lausanne. C'est dire son importance aux abords immédiats du Pays de Fribourg et plus particulièrement de sa partie méridionale (Veveyse, Gruyère). De fait, Vevey est comme un aimant pour ces deux régions fribourgeoises. On pourrait parler de tropisme lémanique, comme on parle de tropisme des mers et des lacs. Banalement dit, c'est reconnaître que la Veveyse et la Gruyère sont tournées davantage vers le Léman que vers Fribourg¹⁵.

Évoquons maintenant, dans l'ordre chronologique, quelques dates ou moments significatifs des liens entre Vevey et son arrière-pays aujourd'hui fribourgeois. On sait qu'au XV^e siècle, Vevey joue dans le Pays de Vaud savoyard un rôle économique de premier plan en tant que place de marché et débouché commercial pour le Pays de Fribourg. Or, en 1459, le duc de Savoie, endetté envers les villes de Fribourg et de Berne, leur donne Vevey en gage. C'est que la ville est, pour Fribourg, le point d'accès par excellence au Léman, cela à une époque où la circulation lacustre prime sur la route, plus lente, moins carrossable et moins sûre que de nos jours. C'est par le Léman que, sous l'Ancien Régime, le fromage de gruyère gagne Genève puis, par le Rhône, la grande ville de Lyon et la Méditerranée où la Marine française, dès Louis XIV, est prenante, car gourmande du roi des fromages autant que le souverain à Versailles. On y reviendra plus bas.

¹² Morat, l'actuel Murten, n'a été germanisé qu'après son appartenance au Pays de Vaud savoyard.

¹³ À ce sujet, voir la monographie exemplaire de Denis Buchs, *La paroisse de Bulle-La Tour. Une longue histoire*, Fribourg : Éditions de la Sarine, 2017.

¹⁴ « Vevey (commune) », in *DHS*, article consulté le 2 août 2019.

¹⁵ Depuis la fin du XX^e siècle, l'autoroute numéro 12 reliant Vevey à Châtel-St-Denis et à Bulle ne fait qu'accentuer ce tropisme lémanique. Quant au projet d'une agglomération de la Riviera Vevey – La Tour-de-Peilz – Montreux, il faut savoir que le district fribourgeois de la Veveyse étudie l'éventualité de son intégration dans ce nouvel ensemble de l'Est vaudois. Dans ce contexte, il va de soi que les limites territoriales officielles des cantons de Vaud et de Fribourg passent de plus en plus pour des obstacles. Il en va de même dans la Broye valdo-fribourgeoise.

L'intérêt manifesté par Fribourg envers Vevey remonte ainsi au Moyen Âge. Il se maintient à la Réforme en dépit de la crise confessionnelle qui voit Vaud opter pour la nouvelle foi et Fribourg pour l'ancienne. En 1536, l'irruption de Berne dans le Pays de Vaud fait de Vevey un enjeu stratégique entre Fribourg et le « libérateur », déjà maître du Mandement de Bex. Pour Fribourg, Vevey serait son port sur le Léman ; pour Berne, la liaison obligée entre l'Est et l'Ouest vaudois. Berne l'emporte, mais Fribourg saura sauvegarder son ancrage veveysan¹⁶.

En voici une illustration. Bien avant la Réforme, Vevey abrite une maison, propriété de la Chartreuse de la Valsainte dont le couvent est situé en Gruyère. Elle sert de pied-à-terre à ses moines et de demeure à ses vignerons. L'année 1536 ne modifie en rien le statu quo. L'immeuble, rebâti en 1716, connaît ensuite un nouvel agrandissement, preuve de son utilité¹⁷. Quant aux Fribourgeois établis à demeure à Vevey, il s'en trouve probablement dès le XVIII^e siècle. Ils semblent si appréciés des Vaudois qu'en 1712, le Conseil de ville s'alarme du nombre de bourgeois qui ont des domestiques « papistes ». Décision de Messieurs les Conseillers : « On verra à les expulser de la ville si leurs maîtres ne répondent pas d'eux. »¹⁸

De fait, on est encore à l'époque du principe de territorialité confessionnelle « *cujus regio, ejus religio* », tel pays, telle religion, la religion du prince dictant celle du peuple. Les personnes dont la foi diffère de celle du pays ne sauraient qu'y être tolérées. Appliqué au cas veveysan, le principe peut être compris sous l'angle d'une réelle tolérance, que ce soit de la part des bourgeois qui apprécient la domesticité fribourgeoise, ou de la part des autorités pour lesquelles il suffit que les maîtres « répondent » de leurs servantes, serviteurs et autres valets pour faire abstraction de leur confession.

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, Vevey est à l'apogée de son activité artisanale et commerciale. Parmi les principaux corps de métier en activité en 1763, on ne trouve pas moins de 22 tonneliers¹⁹. Leur principale production : des tonneaux destinés à contenir des fromages provenant du canton de Fribourg²⁰ et qui, entreposés près du port, sont chargés sur les barques à voile latine en partance pour le port du Molard à Genève. Là, une partie de la cargaison est achetée par l'hospice général de la ville, une autre par les détaillants, le reste étant rechargé sur des barques naviguant sur le Rhône.

¹⁶ Jeanne Niquille, « Quand Fribourg voulait un port sur le Léman (1536) », in *Mélanges d'histoire et de littérature offerts à Monsieur Charles Gilliard*, Lausanne : F. Rouge, 1944.

¹⁷ François Berger, *Dictionnaire historique et toponymique des rues de Vevey*, Vevey : Vibiscum Association des amis du vieux Vevey, 1996, p. 129.

¹⁸ Édouard Recordon, *Études historiques sur le passé de Vevey*, Vevey : s.n., 1970, p. 371.

¹⁹ *Ibid.*, p. 335.

²⁰ Selon Denis Buchs (« Des fromages de Gruyère sur la planète », in Christophe Mauron et Isabelle Raboud-Schüle (dirs), *La Gruyère dans le miroir de son patrimoine*, Neuchâtel : Alphil, 2011, t. 1, p. 33), 50 000 à 70 000 meules de gruyère transitent annuellement par Vevey aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Aux halles du Molard, en 1748, comme à celles de Vevey en 1773, Fribourg s'emploie avec succès à sauvegarder les intérêts commerciaux de ses barons du fromage²¹. Dans les deux cas, il s'agit du tarif des péages. À Vevey, Fribourg obtient ce qu'on appellerait aujourd'hui la clause de la nation la plus favorisée. Lisons les documents officiels : « Pour cultiver le bon voisinage et favoriser le commerce des Fribourgeois avec cette ville, leurs négociants seront traités avec la même douceur et acquitteront les mêmes tarifs. »²²

Lors de la révolution helvétique de 1798, alors que les Bernois quittent le Pays de Vaud qu'ils occupaient depuis 1536, les Bullois épousent la cause révolutionnaire et, en se proclamant favorables à la République lémanique chère au citoyen Frédéric-César Laharpe²³, champion de l'indépendance vaudoise, tentent de secouer la souveraineté de Fribourg, canton auquel ils ont été rattachés à contrecœur en 1537. Détail significatif, les « Instructions pour l'Assemblée représentative de la République lémanique » de 1797 sont rédigées à deux mains par Laharpe et le Veveysan Vincent Perdonnet²⁴.

L'an 1805 marque une pierre blanche dans l'histoire des liens de Vevey avec Bulle. Le 2 avril, un gigantesque incendie consume la quasi-totalité de la cité gruérienne. Un vaste mouvement de solidarité, cantonal et intercantonal, se déclenche. Or, quelle est la première colonne de secours qui arrive sur le lieu de la catastrophe ? Celle des Veveysans ! Fait à relever, Fribourg a été moins rapide que la ville lémanique ! Ce fait en dit long sur l'étroitesse des liens qui, à la faveur du « grand chemin » passant par Sem-salles et Châtel-St-Denis, s'est créée au fil des siècles entre les deux cités romandes.

Avançons dans le XIX^e siècle. À Vevey, grâce à la liberté d'établissement comprise comme droit de l'Homme dès la République helvétique de 1798, les ressortissants fribourgeois forment sans doute²⁵ une part notable de la communauté catholique romaine, laquelle s'érige en paroisse dès 1834 et inaugure son église cinq ans plus tard déjà. Cette dernière s'avère bientôt trop exiguë et, en 1872, ce premier édifice est remplacé par celui qui orne la ville d'aujourd'hui. Quant aux réformés établis dans le Sud fribourgeois, ils auront bientôt leurs temples, l'un à Bulle, l'autre à Châtel-St-Denis. On le voit, il y a brassage démographique et confessionnel de part et d'autre de la frontière valdo-fribourgeoise.

21 À propos de Genève, voir Georges Andrey, « Quand Leurs Excellences de Fribourg et Leurs Seigneuries de Genève courtisaient les barons du fromage, en 1748 », in Roger Durand (éd.) : *C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau. Recueil anniversaire pour Jean-Daniel Candaux*, Genève : Droz, 1997.

22 Cité par Édouard Recordon, *Études historiques...*, op. cit., p. 348.

23 Sous la République helvétique, Frédéric-César de La Harpe, ancien précepteur à la Cour de Russie, laisse tomber la particule pour adopter l'orthographe Laharpe. Le « citoyen Laharpe » reprendra son nom d'origine sous la Restauration.

24 « République lémanique », in DHS, article consulté le 2 août 2019.

25 On ne dispose pas de statistique à ce sujet, du moins à notre connaissance.

LES FRIBOURGEOIS, SPECTATEURS ET ACTEURS DE LA FÊTE DES VIGNERONS

Nous avons vu que, dès 1783, les Fribourgeois se déplacent en foule à Vevey pour assister au couronnement du roi des vignerons. Or, à ce moment-là, ils ne sont pourtant que spectateurs. La question se pose: quel motif les a poussés à descendre si nombreux au bord du Léman ? Le silence du Doyen Bridel nous incite à proposer, à titre d'hypothèse, l'explication que voici.

Deux ans avant l'événement festif veveysan, en 1781, le Gruérien Pierre-Nicolas Chenaux, insurgé contre le gouvernement fribourgeois, avait assiégié la capitale, laquelle, effrayée, avait appelé Berne au secours. On sait aussi que l'insurrection chenaldienne avait apeuré Leurs Excellences des bords de l'Aar: souveraines du Pays de Vaud depuis 1536, ne craignaient-elles pas que l'affaire, faisant tache d'huile, n'embrace les bords du Léman et n'élève Chenaux, bien connu au Pays de Vaud, au rang de «Davel fribourgeois» ? D'où la célérité exceptionnelle avec laquelle Berne – «*qui va piano va sano*» était pourtant, dit-on avec une pointe d'ironie, sa devise gouvernementale – avait répondu à l'appel des patriciens fribourgeois.

Qui l'ignore en Suisse à l'époque ? Chenaux, assassiné à 41 ans sous les remparts de Fribourg, est jugé *post mortem*, la mort n'éteignant pas l'action de la justice. Il est décapité et écartelé publiquement par la hache du bourreau de Leurs Excellences. Sa tête, passée au noir par dérision, est exposée sur l'une des tours de la ville «pour l'édition du public». Seulement voilà, en Gruyère, le petit peuple honore Chenaux, mort en gémissant «Seigneur, ayez pitié de mon âme.» Des litanies à son nom, d'une plume anonyme, sont récitées discrètement: «Saint Nicolas Chenaux, martyr de la liberté, priez pour nous !» L'évêque du diocèse, Monseigneur de Montenach, évidemment patricien, est scandalisé: il condamne cette canonisation populaire et, ni plus ni moins, menace d'excommunication quiconque invoquerait le nom du rebelle. Aujourd'hui, la statue en bronze du héros orne le cœur de la ville de Bulle, chef-lieu du district de la Gruyère²⁶.

Dans ce contexte, il est possible – pure hypothèse, répétons-le – qu'une solidarité diffuse, aussi immédiate qu'informelle, se soit forgée dès 1781 entre les peuples gruérien et veveysan : le couronnement traditionnel du roi des vignerons a lieu quelques mois après la tragédie chenaldienne. Quant aux festivités de 1783 relatées par le Doyen Bridel, elles n'auraient fait que renforcer cet élan spontané de ferveur valdo-gruérienne. En effet, Davel n'était-il pas vigneron propriétaire à Lutry et commandant de l'arrondissement de Lavaux ? Élan certes discret, dicté par la vigilance soupçonneuse du bailli bernois, mais qui n'aurait pas échappé à l'œil exercé du rédacteur du *Conservateur suisse*.

²⁶ «Chenaux, Pierre Nicolas» et «Soulèvement Chenaux», in *DHS*, articles consultés le 2 août 2019.

Si les festivités veveysannes de 1783 suivent de peu les événements tragiques dont le Pays de Fribourg est le théâtre en 1781, celles de 1797 précèdent de quelques mois seulement la pénétration en Suisse de l'armée française de retour d'Italie en janvier 1798 et accueillie en libératrice par les Veveysans et les Gruériens. Le Doyen Bridel n'en fait pas état, mais on voit mal pourquoi les Gruériens auraient boudé cette « Fête des Vignerons », première du nom. Familiers de la France avec laquelle, par le truchement de ses soldats capitulés²⁷, de ses barons du fromage et de ses nombreux ressortissants établis à Paris et à Lyon, ils sont en contact permanent avec les événements qui, depuis 1789, forment la trame quotidienne de ce qu'on nomme « Révolution française ».

Or, aux yeux des nombreux Gruériens sympathisants de la Révolution française, la République, installée dès 1792, et la Fête des Vignerons ont un point commun : la Rome antique couplée à sa mythologie païenne. La République romaine, ce sont chapeau phrygien, haches de licteur, mobilier intérieur, attributs dont s'affuble la première République française. La Fête des Vignerons, ce sont chars de Cérès et de Palès, les demi-dieux Bacchus et Silène, curieusement associés au patriarche biblique Noé, planteur de vigne. Tout compte fait, la mythologie romaine mise en scène à Vevey a tout l'air d'une apologie secrète de la République qui, dans la France voisine, a supplanté la millénaire monarchie. Or, en avril 1798, la République helvétique supplantera la séculaire oligarchie patricienne dont Berne était le modèle. Morale de l'histoire : en 1797, le bailli bernois de Vevey n'aurait-il pas été leurré ? Il s'en ira spontanément, sans être molesté, tout comme ses pairs en poste dans le *Welschland* (Pays romand). Rappelons-le, la Révolution vaudoise de 1798 a été non sanglante. Tout s'est passé comme si la Fête des Vignerons de 1797, la première et la dernière de l'Ancien Régime, en avait préparé l'avènement.

Les suivantes auraient dû avoir lieu tous les six ans, soit en 1803, 1809 et 1815. S'y sont opposées les fortes turbulences politiques et économiques des années 1798 à 1815, puis la terrible disette de 1816-1817. De cette « cherté » (*Teuerung*), pour employer le terme de l'époque, le Pays de Vaud souffre moins que le Pays de Fribourg. La Confrérie des Vignerons décide de fixer aux 5 et 6 août 1819 la deuxième de ses fêtes, soit vingt-deux ans après celle de 1797²⁸.

De ces faits, on peut déduire que les Fribourgeois descendus à Vevey pour fêter sont probablement moins nombreux que précédemment.

²⁷ Les documents officiels français ignorent l'expression « service étranger », traduction littérale du terme allemand *Fremdendienst*. Le service de France est dit « capitulé », car formant un chapitre spécifique dans le texte de l'Alliance perpétuelle entre le roi de France d'une part, les Suisses et Grisons d'autre part.

²⁸ Or, un mois auparavant, le 4 juillet 1819, plusieurs barques d'émigrants fribourgeois victimes de la disette de 1816-1817 quittent Estavayer-le-Lac, port fribourgeois sur le Lac de Neuchâtel, à destination du lointain Brésil où ils fonderont Nova Friburgo, aujourd'hui jumelée avec Fribourg en Suisse.

Et pourtant! Une grande nouveauté marque la fête de 1819: pour la première fois, on y entend le ranz²⁹ des vaches, désigné souvent par son refrain dont le premier mot est « lyoba » ou « liauba », terme incantatoire du patois gruérien pour appeler les vaches³⁰. Et c'est le succès, en dépit du fait que cet air pastoral n'a rien à voir avec la vigne et le vin. Pour faire court, voici le témoignage à chaud, peu connu, de l'écrivain genevois Rodolphe Töpffer, témoin oculaire:

Il y avoit un bon bataillon de véritables vachers descendus des montagnes en costume avec tout l'attirail champêtre, et menant avec eux les plus belles vaches du pays ayant au cou les plus grosses cloches. Ils menoient avec eux leur attirail de vacherie et ont chanté dans son vrai patois le ranz des Vaches, avec leurs grosses voix. Il a fait beaucoup d'effet.³¹

Autre fait, inédit celui-là: en 1819, le Doyen Bridel, alors pasteur à Montreux, avait invité plusieurs personnalités fribourgeoises, toutes membres de la Société helvétique d'histoire naturelle fondée en 1815, à venir voir la Fête des Vignerons. Parmi elles, le Père Grégoire Girard, le célèbre pédagogue, ainsi que son cousin, le chanoine Fontaine, brillant érudit s'il en est. Malheureusement, aucun des deux ecclésiastiques fribourgeois n'est disponible, accaparés sont-ils par leurs charges³². Il n'en reste pas moins que l'invitation, quoique non honorée, témoigne d'un fait qu'il convient à notre avis de souligner, à savoir l'esprit préœcuménique, dit d'interconfessionnalité, imprégné de tolérance, qui préside à la relation entre le pasteur réformé et les deux catholiques romains. Quant au motif de l'invitation adressée aux Fribourgeois, elle réside peut-être dans le fait que le Doyen Bridel serait à l'origine de la décision de la Confrérie des

29 Nous écrivons le mot avec minuscule, conformément aux dictionnaires de langue française qui le considèrent comme nom commun. La majuscule qu'on rencontre souvent s'explique probablement par le fait qu'il traduit le mot allemand *Reihen*.

30 Voir Guy S. Mettraux, *Le Ranz des vaches. Du chant des bergers à l'hymne patriotique*, Lausanne: Ides et Calendes, 2019, p. 39, où on lit qu'il s'agit «probablement d'une interjection, d'un cri, d'un appel destiné à attirer l'attention du bétail». Pour un bon résumé de la genèse du ranz des vaches, voir Pierre Rime, lettre de lecteur in *La Gruyère*, jeudi 28 mars 2019, p. 12, où l'historien précise que, contrairement à une idée reçue, «à la fin du XVIII^e siècle, ce chant est inconnu en Gruyère».

31 Lettre de Töpffer à sa mère du jeudi 5 août 1819, in *Rodolphe Töpffer, Correspondance complète*, Genève: Droz, vol. 1, 2002, p. 95. Détail piquant: dans sa missive, l'écrivain stigmatise le prix exorbitant des chambres dans l'auberge où il pensait d'abord descendre: dix louis! «Cette dépense n'est pas bonne pour moi», précise l'épistolier.

32 Damien Savoy, *Église, sciences et révolutions. La correspondance du chanoine Charles-Aloyse Fontaine (1754-1834)*, Fribourg: Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, 2019, p. 525, lettre de Fontaine à Philippe-Sirice Bridel, Fribourg, le 2 août 1819. Nous remercions Damien Savoy, docteur ès lettres, de nous avoir communiqué cette information inédite.

Vignerons d'introduire le lyoba, chant gruérien dont il avait publié le texte et la mélodie en 1813, dans le programme de la Fête des Vignerons de 1819. Dans ce contexte, Bridel avait quelque raison de se prévaloir d'un succès personnel.

Mais il est possible aussi de coupler cette insertion du lyoba avec celle des Cent-Suisses, apparus également pour la première fois à Vevey en 1819. Expliquons-nous. On sait que, selon la tradition, le chant du lyoba avait le pouvoir étrange d'inspirer une telle nostalgie aux soldats capitulés que ces derniers désertaient, voire se suicidaient. À l'époque de la Restauration, où les autorités exaltent l'Ancien Régime pour faire oublier la Révolution, il pouvait apparaître opportun d'associer chant du lyoba, ce fado à la suisse exécuté telle une cantilène, et présence d'un prestigieux corps de troupe de naguère. Une telle idée n'était d'ailleurs pas pour déplaire au Doyen Bridel, farouche adversaire, comme on sait, de la Révolution.

Le succès remporté d'emblée en 1819 par le lyoba a convaincu la Confrérie des Vignerons de l'inscrire au programme de chacune des éditions ultérieures de la fête, y compris celle de 2019. Seule la manière de l'interpréter diffère au fil du temps : de 1819 à 1865, il est chanté en chœur; de 1889 à 1999 en solo; et, en 2019, à nouveau en chœur, le metteur en scène Daniele Finzi Pasca ayant décidé, en s'inspirant des origines, de revenir à la formule dite chorale, c'est-à-dire « à la fribourgeoise » où plusieurs ténors exécutent les strophes, accompagnés au refrain par une chorale. Fait à relever, la formule en solo semble avoir les faveurs du public : le nom de l'armailli Bernard Romanens, soliste de 1977 aujourd'hui décédé, reste dans toutes les mémoires. Sa notoriété, soutenue par le disque, la radio et la télévision, a supplanté celle du notaire Placide Currat, vedette de 1889 et de 1905. Il faut dire que le notable bullois n'est pas un inconnu : il s'est fait connaître en 1881 au Tir fédéral de Fribourg, puis à Genève et à Neuchâtel. Sa prestation veveysanne, impressionnante, lui vaut d'être invité en 1891 à Paris, Londres et Dublin. Grâce à Currat, le ranz des vaches est aussi connu dans le monde que « le Vieux Chalet » de l'abbé Joseph Bovet, contemporain de Currat. L'un et l'autre véhiculent et perpétuent l'image bucolique de la Suisse alpestre.

EN GUISE DE CONCLUSION

Le lyoba, dont les paroles ignorent totalement les thèmes de la vigne et du vin, est pourtant connu depuis deux siècles pour être le clou de la Fête des Vignerons. Il y a là un paradoxe que les historiens se sont efforcés d'expliquer. Deux écoles se font face. Pour l'une, l'apparition, en 1797, de Palès, déesse des bergers chez les Romains, annonçait celle des armaillis, de leur troupeau de vaches et de leur fameux lyoba en 1819, seconde Fête des Vignerons. Pour l'autre, le vigneron d'autrefois n'était pas que viticulteur ; il était aussi agriculteur, voire éleveur. Il était donc logique d'associer chant du lyoba et

célébration de la vigne et du vin. Quant à nous, une troisième explication nous paraît plausible. La voici. Dans la gastronomie valdo-fribourgeoise, fromage de Gruyère et vin blanc de Lavaux se marient pour faire la fondue. La recette est jugée ancienne par les spécialistes. Dès lors, quoi de plus normal que d'associer vignerons, producteurs de vin, et armaillis, producteurs de fromage, dans une seule et même fête ?

